



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4697

Texte de la réponse

Reponse. - Les lycées militaires remplissent une fonction sociale indispensable au bon fonctionnement des armées. Disposant notamment d'internats, ils offrent aux militaires, soumis à de fréquents changements d'affectations souvent éloignées les unes des autres, des conditions favorables à l'instruction de leurs enfants. Dans ces conditions, le ministère de la défense n'envisage pas actuellement de procéder à la fermeture de l'un ou l'autre des sept lycées militaires.

Données clés

Auteur : [M. Vernaudon](#) • [mile](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4697

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3064